

76 BOX

Société par actions simplifiée
Au capital de 3.000 euros
Siège social : 9, rue Faÿs, 94160 Saint-Mandé

839 014 784 RCS Créteil
(la "**Société**")

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 21 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un juillet,

Le soussigné, Monsieur Georges Dos Santos, né le 29 juin 1996 à Boulogne (92), de nationalité française, demeurant au 9, rue Faÿs, 94160 Saint-Mandé,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société, détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société (l'"**Associé Unique**"),

A pris les décisions suivantes portant sur l'ordre du jour ci-dessous :

1. examen et approbation du compte liquidation ;
2. solde de liquidation ;
3. quitus au liquidateur et décharge de son mandat ;
4. clôture définitive de la liquidation ;
5. pouvoirs en vue des formalités légales.

PREMIERE DECISION

Examen et approbation du compte de liquidation

L'Associé Unique, connaissance prise du compte de liquidation établi par le liquidateur, déclare approuver le compte définitif de liquidation faisant ressortir un solde négatif de 2.090 euros.

DEUXIEME DECISION

Solde de liquidation

L'Associé Unique, compte tenu de ce que le compte définitif de liquidation fait ressortir un solde négatif de 2.090 euros, décide qu'aucun remboursement des actions n'est effectué.

TROISIEME DECISION

Quitus au liquidateur et décharge de son mandat

L'Associé Unique prend acte de l'accomplissement de sa mission par le liquidateur, lui donne quitus entier et définitif de sa gestion et le décharge de son mandat.

QUATRIEME DECISION
Clôture définitive de la liquidation

L'Associé Unique constate la clôture définitive de la liquidation de la Société au 1^{er} février 2025, qui emporte disparition définitive de la personnalité morale à compter du 1^{er} février 2025.

CINQUIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités légales

L'Associé Unique confie tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé signé électroniquement par l'Associé Unique conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign. L'Associé Unique reconnaît et accepte que la signature est effectuée en toute connaissance de la technologie mise en œuvre, de ses conditions d'utilisation et des lois relatives à la signature électronique et, par conséquent, renonce irrévocablement et inconditionnellement à tout droit d'engager toute réclamation et/ou toute action en justice, directement ou indirectement, liée à la fiabilité dudit processus de signature électronique et/ou à la preuve de son intention de signer le présent acte sous seing privé par signature électronique.

Signé par :

Dos Santos Georges

7C6A2B88F50B4B1...

L'Associé Unique

Georges Dos Santos